P271E

266

ABONNEMENT UN AN 5 FRS

LE FRONDEUR

15 Cmes LE No

BUREAUX RUE DE LA TUILERIE

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

LES ADRESSES DE FÉLICITATIONS AU ROI

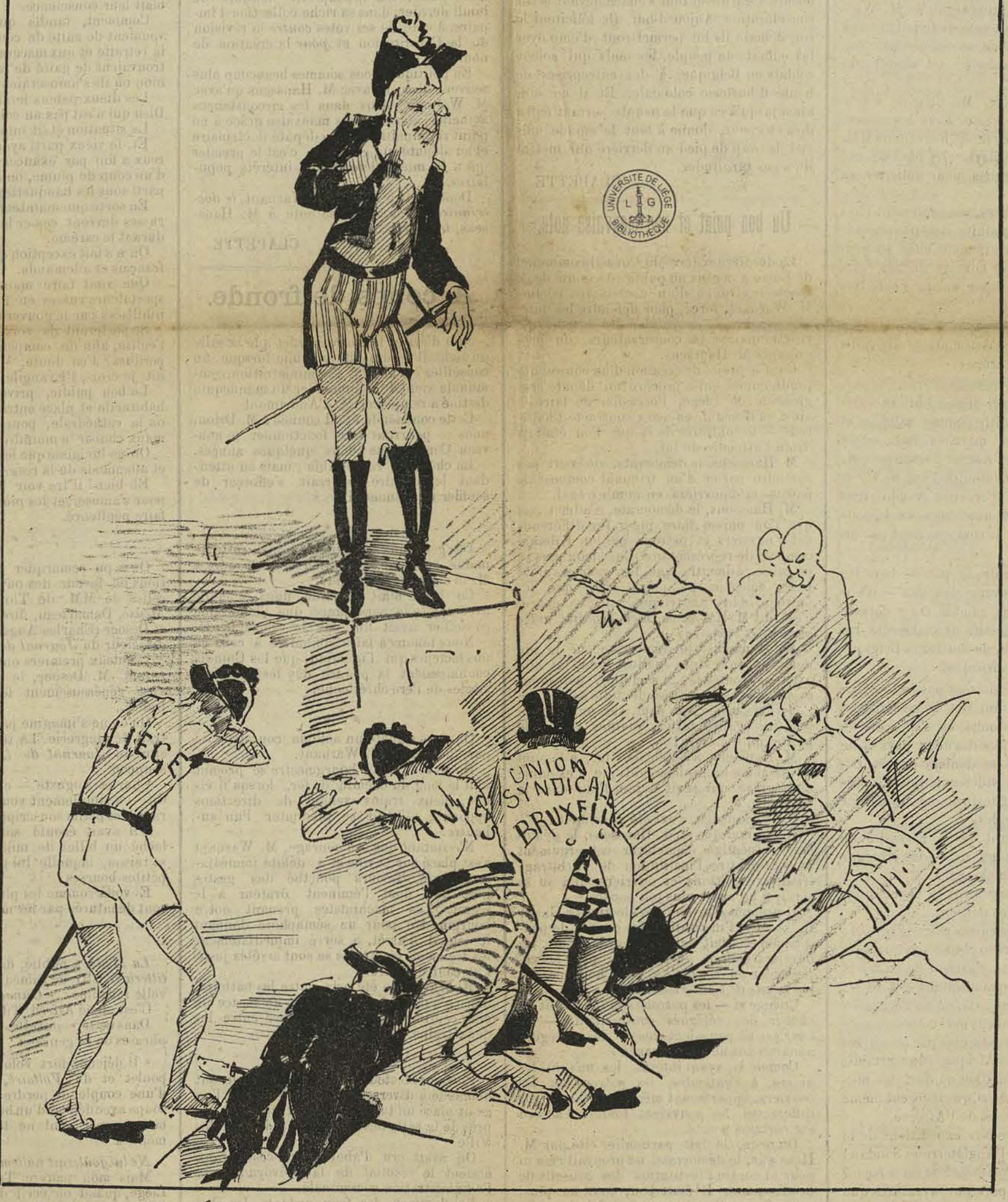

LES NÈGRES BELGES DONNANT AU FUTUR ROI DU CONGO UNE IDÉE DE L'APPLATISSEMENT DES HOMMES.

UNIVERSITE DE LIEGE L G BIBLIOTHEQUE

6e Annee. - N° 266. Samedi 14 Mars 1885. 15 Centimes le N°.

ABONNEMENT :
Un an . . . . fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux
12 - Rue de l'Etuve - 12
A LIÉGE
Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :
La ligne . . . fr. » 50

RÉCLAMES :
Dans le corps du journal
La ligne . . . » 1 00
Fait-divers . . » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent lss petits écrits.

Platitude officielle.

—

La reconnaissance, par les puissances européennes, de la société pour l'exploitation de l'Afrique centrale, société dont le roi des belges est le président, a fourni à tous les plats pieds du monde officiel l'occasion de donner de nouvelles preuves de leur servilisme.

Tous, députés, conseillers communaux et provinciaux, hauts et bas fonctionnaires, se sont empressés de s'avachir aux pieds de sa majesté, et de pousser, en l'honneur du futur roi du Congo, des hurlements enthousiastes.

Le Conseil communal de Liége a fait comme les autres. Sur la proposition de M. Warnant, il a voté une adresse de félicitations à Léopold II, officiellement admis par son ami Bismarck à exploiter les nègres du Congo.

Un seul conseiller, M. Charles, a voté contre le projet d'adresse. Tous les autres, dont les progressistes farouches comme MM. Hanssens, Dreye, Kleyer (??) etc. se sont joints à leurs collègues pour féliciter sa majesté.

Quant aux Chambres, non seulement elles ont approuvé la conduite des plénipotentiaires belges à Berlin, mais elles se préparent à voter une adresse au roi, afin d'inviter celui-ci à poser sur sa noble tête la couronne du Congo.

C'était déjà assez raide d'approuver les traités passés par l'Association africaine avec les roitelets nègres.

Il était, en effet, audacieux, pour le parlement d'un pays soi-disant libre et indépendant, de reconnaître comme valables et légitimes d'ignobles marchés faits entre l'Association et des nègrss ivrognes qui, pour deux ou trois bouteilles d'eau de vie et un habit galonné d'or, ont vendu leur peuple, en faisant une croix en-dessous d'un écrit dont ils ne comprenaient pas un traitre mot.

Mais on ne se contente pas — dans les hautes sphères gouvernementales — d'approuver de pareilles saletés. On y caresse aussi l'espoir, en faisant proclamer le roi empereur du Congo, de fourrer la Belgique dans les tripotages africains.

Car les belges ne doivent pas se le dissimuler, dès que le roi des belges sera en même temps roi du Congo, on s'efforcera de confondre les destinées des deux pays et de faire combler, par les deniers des contribuables belges, les vides que, jusqu'à présent, les affaires africaines ont pu causer dans les caisses royales.

On parlera d'abord de la nécessité de créer une marine de guerre « pour protéger les intérêts belges au Congo. »

Ce sera le commencement — et cela nous coûtera déjà quelques millions.

Puis, si les fidèles sujets noirs de Léopold II, se fatiguant d'être exploités par quelques belges sans scrupule, s'avisent de jeter à la mer ou au fleuves quelques-uns des sujets blancs de la même majesté, on ne manquera pas de dire que l'honneur national est engagé à venger les belges massacrés par les nègres — et l'on enverra en Afrique, pour rétablir l'ordre, quelques centaines ou quelques milliers de braves miliciens, qui ignorent même l'existence du Congo et de l'Afrique.

Voyez les désastreuses expéditions de la France en Chine, de l'Angleterre au Soudan !

Celà n'a-t-il pas commencé de cette façon?

Et c'est dans de pareilles aventures que l'on veut lancer la Belgique !

Sans compter que nous aurons comme voisins, sur le continent noir, la France et l'Allemagne.

A la moindre algarade, au moindre conflit entre les nègres du roi des Belges et les nègres de l'empereur d'Allemagne, ce n'est pas sur les nègres que l'on tombera, mais c'est sur nous, pauvres petits belges, qui ne seront pour rien dans l'affaire — ce qui ne nous empêchera pas de payer les pots cassés.

Ces choses-là, d'ailleurs, sont connues des députés et autres bipèdes qui félicitent en ce moment le roi du succès de ses entreprises coloniales; seulement comme il s'agit de plaire à un homme qui distribue à son gré les titres et les décorations, tous s'applatissent. L'intérêt, l'avenir du pays, ces gens là s'en moquent. Jouir du présent, se pavoiser de décorations au point de ressembler à des drapeaux de sociétés de fanfares, être plats vis à vis des grands afin de pouvoir être arrogants vis à vis des petits, voilà la règle de conduite de la racaille officielle.

Ces gens là ont des boutonnières et des poches à garnir et tout s'efface devant cette considération. Aujourd'hui, ils félicitent le roi, demain ils lui permettront d'employer les enfants du peuple, les seuls qui soient soldats en Belgique, à des entreprises de haute flibusterie coloniale. Et il en sera ainsi jusqu'à ce que le peuple sortant enfin de sa torpeur, donne à tout le monde officiel, le coup de pied au derrière qui mettra fin à ces turpitudes.

CLAPETTE.

Un bon point et une mauvaise note.

—

La dernière séance du Conseil communal de Liége a permis au public de jouir de ce spectacle étrange d'un doctrinaire comme M. Warnant, forcé, pour défendre les intérêts populaires, de refuter les arguments, réactionnaires et conservateurs, du progressiste M. Hanssens.

C'est le projet de création d'un conseil des prudhommes qui a procuré au député progressiste de Liége, l'occasion de faire — ainsi qu'il semble en avoir contracté l'habitude — le contraire de ce que l'on était en droit d'attendre de lui.

M. Hanssens, le démocrate, ne veut pas entendre parler d'un tribunal composé de patrons et d'ouvriers, en nombre égal.

M. Hanssens, le démocrate, n'admet pas que l'on puisse faire juger les différends entre ouvriers et patrons par un tribunal composé de représentants des deux parties en cause. Admettre que les ouvriers aient leurs délégués au même titre que les patrons, dans un tribunal de ce genre, c'est, dit M. Hanssens, *nier l'égalité entre patrons et ouvriers !*

M. Hanssens, le démocrate, ne la nie donc pas, lui, cette égalité! Pour lui elle existe, et toutes les lois civiles, politiques et pénales, sont faites de telle sorte que l'ouvrier sans le sou peut, sur un pied de parfaite égalité, lutter, plaider contre le patron millionnaire!

M. Hanssens, a oublié de citer, à l'appui de sa thèse archi-démocratique, l'exemple de la grève qui sévit aujourd'hui dans le Borinage.

C'est dommage, c'eut été concluant !

Il est vrai que si M. Hanssens, le démocrate, a négligé d'employer cet argument pour combattre l'institution de l'arbitrage légal entre patrons et ouvriers, il a su se servir d'un autre plus joli encore.

Il prétend que lors des élections à Gand, le vice de l'institution des conseil de prud'hommes avait éclaté au grand jour, les ouvriers gantois ayant choisi, pour les représenter au conseil des Prud'hommes, des *partisans de l'Internationale.*

Comme si — les patrons ayant le droit de choisir des délégués conservateurs — les ouvriers ne pouvaient choisir des délégués appartenant au parti avancé !

Comme si, ayant intérêt, les uns et les autres, à s'entendre, les patrons et les ouvriers, appartenant même à des opinions différentes, ne pouvaient tomber d'accord sur certains points.

Du reste, le fait particulier cité par M. Hanssens, le démocrate, ne prouvait rien ni pour ni contre l'institution des conseils de prudhommes. Il était bon, tout au plus, pour effrayer les bourgeois imbéciles, toujours prêts à s'évanouir de terreur devant l'hydre de l'anarchie.

Pour avoir l'occasion d'évoquer le spectre rouge, M. Hanssens — qui n'est cependant pas une bête — s'est payé le luxe de produire un pseudo-argument, absolument idiot.

Chose étrange, cependant, cet argument, malgré son ineptie, n'a pas été admis par le Conseil, qui, par dix-sept voix contre neuf, s'est prononcé en faveur d'un Conseil de Prudhommes, c'est à dire de ce tribunal composé d'ouvriers et de patrons, qui effraye tant M. Hanssens, le démocrate.

Qui le croirait? de bonnes choses ont même été dites au cours de la discussion.

C'est incroyable mais c'est vrai.

MM. Attout et Thiriart, au lieu de se montrer effrayés, comme M. Hanssens le démocrate, à l'idée de voir les ouvriers et les patrons se trouver en présence pour discuter de leurs intérêts respectifs, ont au contraire, déclaré que jusqu'à présent, les patrons ont eu le tort de ne pas admettre la discussion entre eux et les ouvriers.

Enfin, M. Warnant, sinon avec grande éloquence, du moins avec énergie et conviction, a su défendre l'institution des Conseils de Prud'hommes et a réfuté les étranges arguments de M. Hanssens le démocrate.

Celui-ci, somme toute, peut mettre, en belle place, son intempestif discours de lundi dernier, dans sa riche collection d'impairs, à côté de ses votes *contre* la révision de la Constitution et *pour* la création de nouveaux impôts.

En politique, nous sommes beaucoup plus souvent d'accord avec M. Hanssens qu'avec M. Warnant, mais dans les circonstances actuelles, nous aurions mauvaise grâce à ne point reconnaître que du député doctrinaire et au député progressiste, c'est le premier qui a le mieux défendu les intérêts populaires.

Donc un bon point à M. Warnant, *le doctrinaire* et une mauvaise note à M. Hanssens, *le progressiste.*

CLAPETTE.

A coups de fronde.

—

Afin d'éviter le mauvais effet que la salle du Conseil produit sur le public lorsque, un conseiller est absent, l'administration communale vient de commander un mannequin destiné à remplacer M. d'Andrimont.

Cette commande étant confiée à M. Drion, nous ne pourrons voir fonctionner le nouveau Conseil que dans quelques années.

La chose est regrettable ; mais en attendant le titulaire pourrait s'efforcer de souffler un mannequin.

* * *

Des gens mal intentionnés ont, cette semaine, attribué l'invention de la poudre à M. le conseiller Jamolet.

Ce bruit était répandu dans le public avec une telle persistance que l'honorable conseiller avait fini par le croire fondé.

Nous tenons à faire connaître à ceux de nos lecteurs qui l'ignorent, que les Chinois connaissaient la poudre dès les premiers siècles de l'ère chrétienne.

* * *

On nous signale un acte de courage posé par l'honorable M. Warnant.

Notre bien aimé bourgmestre se promenait le long du chemin de fer, lorsqu'il vis que, deux trains venant de directions opposées, allaient se précipiter l'un sur l'autre.

N'écoutant que son courage, M. Warnant s'est placé sur la voie et a débité immédiatement un discours ponctué des gestes gracieux, dont l'éminent orateur a le secret. Les machinistes prenant notre bourgmestre pour un sémaphore donnant le signal d'arrêt, a serré immédiatement les freins et les trains se sont arrêtés juste l'un contre l'autre.

M. Warnant a été pris entre les buttoirs, mais n'a pas été endommagé, un espace de cinq centimètres étant resté libre entre les deux trains.

* * *

Plusieurs lecteurs du *Frondeur* nous ont demandé à diverses reprises pourquoi l'on avait placé un tuyau des eaux alimentaires près de la salle des mariages à l'Hôtel-de-Ville.

On avait cru d'abord que ces tuyaux étaient le résultat de la prévoyance de l'administration communale.

Les flammes, les feux ardents, les chaleurs amoureuses des nouveaux époux, pouvant à certains moment, compromettre la sécurité de l'hôtel communal, croyait-on.

Mais il n'en est rien.

Nous sommes allés aux renseignements. Il paraîtrait que ces tuyaux n'auraient été placés là que pour parer aux éventualités qui pourraient résulter du zèle de M. les fonctionnaires et employés de l'administration, dont l'ardeur enflammée au travail nécessite parfois des réfrigérents.

* * *

Assaut d'érudition entre deux ouvriers revenant de l'école d'adultes. C'est violent :

Ass, lé, toë, les misèrâbes da Hugo.

— Nenni, mutoë; et 'puss qui tit' vante, ass' lé *Clâut' Gueule*, toë ?

* * *

Si la Russie compte de nombreux partisans d'une marche en avant; en revanche, elle compte de non moins nombreux amis de la marche en arrière. C'est ce qu'on appelle le parti vieux-moscovite.

Or, ce dernier parti, M. Katow en tête gémissait depuis longtemps comme il n'est pas permis de gémir, sur le sort des théâtres russes, qui persistaient, ô profanation ! à demeurer ouverts en temps de carême.

Cela choquait la foi des fidèles et troublait leur conscience.

Comment, tandis que les croyants se vouaient de gaité de cœur à l'abstinence, à la retraite et aux macérations, les mécréants trouvaient de gaité de corps un lieu de réunion où ils s'amuseraient et se délecteraient!

Les dieux païens feraient concurrence au Dieu qui n'est pas au coin de l'Olympe!

La situation était intolérable.

Et, le vieux parti ayant protesté, l'empereux a fini par exaucer ses gémissements ; d'un coup de plume, on a envoyé le jeune parti sous les banquettes.

En sorte que maintenant tous les théâtres russes devront cesser leurs représentations durant le carême.

On n'a fait exception que pour les théâtres français et allemands.

Que vont faire maintenant les pauvres spectateurs russes en face de leurs soirées nihilisées par le gouvernement même?

Se porteront-ils vers la mise en scène de l'église, afin de compenser les distractions perdues? J'en doute. « Qui a bu boira », a dit, je crois, l'Evangile.

Le bon public, privé de sa distraction habituelle et placé entre le théâtre étranger ou la cathédrale, pourrait bien, de deux maux choisir le moindre.

On ne lui laisse que les spectacles français et allemands ou la ressource de se mortifier

Eh bien! il ira voir les pièces françaises pour s'amuser, et les pièces allemandes pour faire pénitence.

* * *

On a pu remarquer parmi les souscriptions en faveur des ouvriers sans travail, celles de MM. de Thier, directeur de la *Meuse*, Demarteau, directeur de la *Gazette* et Desoer (Charles-Auguste pour les dames) directeur du *Journal de Liége.*

Les deux premiers ont souscrit pour *cent francs.* M. Desoer, le plus riche des trois, s'est généreusement fendu de *vingt-cinq* francs.

Qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait là un trait de pingrerie. La réputation de générosité du *Journal de Liége* détruit pareil soupçon.

Charles-Auguste — c'est lui qui me l'a dit — a simplement voulu éviter de décourager les petits souscripteurs.

S'il avait écouté son cœur, il aurait laché un billet de mille. Mais il a écouté sa raison, laquelle lui parlait en faveur des petites bourses.

Et voilà comme les plus beaux sentiments sont dénaturés par les masses ignorantes !

* * *

La Meuse a publié, dans son supplément *littéraire* (!!!) de samedi dernier, une nouvelle intitulée : « *Ganache,* »

C'est signé Alfred Tilmant, DE LIÉGE.

Dans cette «nouvelle», nous dénichons des phrases de ce genre-ci :

« Il déjeune fort volontiers d'un blanc de poulet et du *Voltaire*, dîne avec plaisir d'une couple de perdreaux et du *Gil Blas*, soupe avec délices d'un buisson d'écrevisses.. mais souper seul ne lui goûterait nullement. »

Ne lui goûterait nullement !!

Mais mon pauvre Tilmant, Alfred, de Liége, quand on écrit des phrases comme celle-là, il est inutile d'ajouter que l'on est de Liége.

Ça ne se voit que trop, parbleu !

Ce n'est pas du français, mon pauvre ami, ce que vous écrivez, c'est du wallon !

Encore le Comité des patrons.

—

Ainsi que nous l'avions prévu, le comité, *composé exclusivement de patrons*, chargé de distribuer les secours aux ouvriers sans travail, rempli sa mission d'une façon aussi peu démocratique que possible.

Il a décidé notamment que pour obtenir un secours, on devra être ouvrier, se trouver sans travail, indépendamment de sa bonne volonté, au moins depuis le 15 février 1885, et produire : 1° un état de famille ; 2° *un certificat du dernier patron pour lequel l'ouvrier a travaillé, certificat établissant qu'il n'a dû quitter ce patron que par manque d'ouvrage ;* 3° une attestation d'une personne notable, telle que *fonctionnaire public, membre du clergé*, d'une administration de bienfaisance ou d'une Association charitable, attestation portant que le signataire a personnellement constaté le dénûment du pétitionnaire et l'infructuosité de ses efforts pour obtenir du travail.

Quelle jolie organisation !

Ainsi, un ouvrier que son patron aura mis à la porte, après lui avoir cherché une querelle d'allemand, n'aura pas droit aux secours, même s'il n'a pu se caser ailleurs. Le patron se refusant à déclarer que cet ouvrier, assez osé pour ne pas s'applatir devant le *maître*, a quitté l'établissement par suite de manque d'ouvrage, l'ouvrier n'a qu'à crever de faim s'il ne trouve pas à s'occuper. Çà lui apprendra à résister au patron.

Et l'attestation *d'une personne notable* constatant que l'ouvrier est dans le dénûment, quelle belle trouvaille encore pour humilier le travailleur forcé par la misère de réclamer momentanément des secours !

La distribution de secours était, cependant, facile à organiser. Il suffisait de savoir si celui qui réclamait un secours, était réellement un ouvrier, n'ayant d'autre ressource que son travail, et, ensuite, si cet ouvrier ne pouvait plus gagner sa vie par suite du manque d'ouvrage.

En s'adjoignant quelques travailleurs, membres des sociétés ouvrières, le comité aurait très facilement accompli sa tâche.

Mais on n'a point voulu de cette promiscuité entre patrons et ouvriers, laquelle effraye, dans notre fichu pays, jusqu'aux démocrates comme M. Hansens.

On pouvait faire une œuvre de charité, purement et simplement. On a préféré une œuvre de charité clérico-doctrinaire.

C'est propre ! CLAPETTE.

Perseverare !

—

Les *Maîtres Chanteurs* viennent d'être exécutés, à Bruxelles, avec un succès immense.

Richard Wagner entre dans l'immortalité !

..... Ce qu'il y a d'admirable dans cet homme, — Richard Wagner — une des choses qui ont contribué à le faire grand, c'est celle-ci :

Il a *continué*. — Tout est là.

Je veux dire qu'il ne s'est laissé décourager par rien ; ni par la misère, ni par les huées et les sarcasmes, les désillusions, les déboires...

Jamais il ne s'est laissé envahir par le doute. Il a continué, il a persévéré, il a eu le sublime entêtement du génie. Il a fait sa tâche, accompli son œuvre. Et il l'a accomplie, telle qu'il la voulait, qu'il la rêvait, sans être ému ni troublé, sans transiger, sans consentir à la moindre concession. Ah ! il ne faut pas plus transiger en matière d'art qu'en matière de politique ou de doctrines sociales. Et l'on est récompensé toujours d'être inflexible et impavide. C'est pour avoir fait ce qu'il a fait, comme il l'a fait, comme il voulait le faire — quand même — malgré tout et tous — que Wagner a fini par triompher, par trouver des auditeurs, et des admirateurs et des fanatiques — et des peuples pour l'acclamer. C'est pour cela qu'il est entré dans l'apothéose.

***

Il eût put agir autrement. Transiger, céder. Ecouter les critiques des uns, se rendre aux *bons* avis des autres...

Ainsi peut-être aurait-il obtenu le succè plus vite, aurait-il été plus tôt incontesté.

Mais il n'aurait pu s'enivrer à la coupe divine de la Gloire.

Il aurait occupé un rang excellent parmi les compositeurs de son époque: il n'eût pas été le formidable créateur du Drame lyrique et de la Comédie musicale.

Il eût écrit quelque *Rienzi*. Il n'aurait enfanté ni *Tristan ni Yseult*, ni les *Maitres-Chanteurs*, ni l'*Anneau des Niebelungen*, ni *Parsifal*.

Il serait un musicien remarquable. Il ne serait pas un homme unique.

***

Rien n'a pu le détourner de la voie dans laquelle il s'était engagé — jusqu'au bout de laquelle il était résolu d'aller.

Il a dit :

— Je bouleverserai, je révolutionnerai, je transformerai le théâtre lyrique. Je ferai de la musique comme ceci, et non autrement : je ferai telles œuvres, conçues, exécutées de telle façon. Et ce sera ainsi, et je ne sacrifierai rien de mes idées, de mon système. Je ne retrancherai pas une mesure, pas une note. Tant pis pour ceux qui ne comprendront pas ! Tant pis si l'on m'outrage et si l'on me conspue ! L'insulte et la huée me sont indifférentes.

Et ce qu'il se disait sans doute à lui-même, il l'a fait.

Persévérer : c'est à cette condition que le concert de railleries et d'insultes se change en l'immense clameur triomphale.

***

« Le génie, c'est la patience », a dit Buffon. Formule inexacte dans son absolutisme. Mais la patience est une des qualités essentielles du génie. Certes ! Wagner, Balzac, tous les grands contestés, tous les grands honnis, en sont des preuves éclatantes.

La patience — ou, pour dire plus, l'obstination, l'entêtement, que nulle objection ne convainc ni ne vainc.

Le littérateur, le musicien, l'artiste, à qui les attaque, les raille ou les conseille doivent imperturbablement répondre le mot du Jésuite sur ses statuts : *Sint ut sunt aut non sint* !

— Voilà mon drame, ma symphonie, mon tableau, voilà mon œuvre : je la voulais ainsi, je l'ai faite — et elle sera telle, ou bien ne sera pas !

***

De la sorte on parvient aux sommets radieux, et, un jour, aux yeux de la foule stupéfaite et enthousiaste, on se dresse dans la splendeur.

Mais quand même on n'arriverait pas ! Quand même on échouerait ! Quand même on ne serait jamais récompensé, par le triomphe, de l'obstinée persévérance !...

Qu'importe ?

Il est d'autres récompenses, d'autres allégresses pour l'artistes !

Ceux-là qui — pour employer la belle expression d'un penseur contemporain — « ne portent pas en eux-mêmes leur propre gloire », ceux-là sont méprisés et haïs de la Muse — et jamais ils ne sentiront sur leurs lèvres la dévorante, la terrible, la délicieuse brûlure du baiser de l'Immortelle.

GRAMONT.

PUBLICITE

—

Aux négociants, restaurateurs etc.

—

Nous croyons devoir rappeler que toutes les communications relatives aux réclames et annonces que l'on désire faire insérer dans le *Frondeur*, doivent être adressées à l'administration du journal, rue de l'Etuve, 12.

Nous croyons devoir faire remarquer en même temps aux négociants, restaurateurs et en général, à toutes les personnes qui usent de la publicité des journaux, que le *Frondeur* — répandu dans tout le pays et en tous cas le plus lu des journaux de Liége — reste, en sa qualité de journal hebdomadaire illustré, en circulation pendant toute une semaine et qu'il est même souvent conservé en collection. On peut donc affirmer que l'annonce dans un seul numéro du *Frondeur* équivaut à l'insertion d'une annonce dans un journal quotidien pendant toute une semaine.

Le tarif des annonces est publié en tête du journal, mais lorsqu'il s'agit de plusieurs insertions de notables réductions peuvent être faites.

Le texte d'une annonce doit être adressé le *jeudi soir* au plus tard à l'administration, pour être inséré dans le numéro paraissant la même semaine.

Suffrage éclairé.

—

On sait qu'une réclamation a été adressée à la Chambre contre la validation des élections de Verviers.

Cette fois, comme toujours, le parti vaincu accuse le parti vainqueur de tentative de corruption vis-à-vis des électeurs.

En Belgique, c'est de règle. Quant un parti se trouve applati à la suite d'une élection, il ne manque pas d'accuser ses adversaires d'avoir acheté ou intimidé le corps électoral. Seulement, si vous parlez alors à ces politiciens, doctrinaires ou cléricaux, de modifier ce corps électoral dont ils se plaignent — quand il leur est défavorable — ils ne manqueront pas de vous répondre que le corps électoral censitaire est le seul possible. Ils ajouteront inévitablement que vous êtes un révolutionnaire et un pétroleur et insinueront peut-être que vous pourriez bien avoir aidé à faire « flamber finances » sous la commune.

Seulement, et par une contradiction étrange, ceux-là même qui se constituent les défenseurs du cens électoral, sont toujours les premiers à réclamer des lois nouvelles pour empêcher la corruption des électeurs censitaires. Ce sont eux qui se voilent la face en contant les hauts faits des cléricaux verviétois — lesquels, paraît-il, envoient un employé acheter une centaine d'électeurs, comme nous envoyons la bonne chercher une bourriche d'huîtres chez le poissonnier du coin.

Ce sont aussi ceux qui se découvrent respectueusement lorsqu'on parle de l'immortelle Constitution — accordant exclusivement les droits de citoyen aux fortunés possesseurs d'un certain nombre de pièces de cent sous — qui crient, après chaque raclée reçue par eux, que l'élection doit être nulle ; que le secret du vote n'étant pas suffisamment garanti, la crainte de perdre des clients décide des boutiquiers à voter pour des adversaires politiques.

Jolie opinion que les conservateurs ont des électeurs qu'ils adorent.

On l'a déjà dit, ce sont cent et quelques mille électeurs censitaires qui décident des destinées d'un peuple de près de six millions d'individus. Ces électeurs seraient même tous incorruptibles et honnêtes que le système n'en serait pas moins injuste : un citoyen a le droit de choisir son cordonnier et son boulanger, à plus forte raison devrait-il pouvoir choisir lui-même son représentant, celui qui peut l'envoyer se faire tuer à la frontière ou qui peut le priver de sa liberté. Mais, comme de l'aveu même des partisans du cens, une bonne partie des cent dix mille censitaires — celle qui fait la majorité — est à vendre ou à louer, le système n'est plus seulement injuste, il est odieux et déshonorant.

Grâce au nombre infini des électeurs, les majorités, dans nos élections, sont très minimes. Il suffit dès lors, pour remporter la victoire — je devrais dire pour la voler — de corrompre quelques électeurs — qui ne demandent que cela. La Belgique est au plus offrant ! Les cléricaux offrent cent mille francs ! Personne ne dit mot : adjugé ! Et voilà comment les choses se passent. Comprend-on que des libéraux osent encore s'opposer à une extension du droit de suffrage rendant le corps électoral suffisamment nombreux pour annihiler l'effet de la fraude et la corruption ? Quand nous aurons un million d'électeurs, aucun parti ne sera plus assez riche pour acheter une majorité. Jusque là, la politique ne sera pas une question de principe, mais bien une question d'argent.

Mais allez donc faire comprendre cela à des doctrinaires. CLAPETTE.

La Meuse illustrée.

—

Ensuite d'une convention signée entre le Comité de l'œuvre et *M. F. D'Heur, libraire, 21, rue du Pont-d'Ile, à Liége*, ce dernier est le seul concessionnaire pour la vente dans la province de Liége de *la Meuse illustrée ;* on pourra se la procurer chez lui et chez ses vendeurs au prix d'*un franc*.

Théâtre Royal

—

La première d'Aben-Hamet.

M. Dubois, l'auteur de l'opéra représenté hier au Théâtre Royal de Liége, ne se plaindra pas de l'accueil fait à son œuvre. Les ovations et les rappels, non plus que les bouquets et les couronnes, n'ont manqué à l'auteur et aux interprètes de l'opéra dont les liégeois ont eu la primeur. A certains moments, l'enthousiasme du public tenait du délire et nous avons éprouvé des craintes sérieuses pour la salle, ébranlée par les trépignements des auditeurs transportés.

Est-ce à dire, cependant, qu'*Aben-Hamet* soit un chef-d'œuvre? Il y aurait imprudence manifeste à soutenir pareille thèse. *Aben-Hamet* est simplement un opéra fort agréable à entendre — et c'est déjà quelque chose.

Il y a dans cet opéra des passages bien venus. Nous citerons, notamment, le trio du prologue, le chœur sans accompagnement, un ensemble à deux voix — qui fait penser à Grétry — et un duo d'amour, très mélodique, qui a enlevé le public à la première.

Ce qui manque dans l'œuvre de M. Dubois, c'est la conviction, la puissance. L'auteur, on le sent, est un musicien de talent, possédant une grande science et une fort heureuse mémoire, mais ce n'est, assurément, ni un passionné, ni un intransigeant. Ce n'est même pas un convaincu. On ne sent point passer, dans *Aben-Hamet*, le souffle génial qui fait les chefs-d'œuvre.

Nous disions que l'opéra joué hier au Théâtre royal manque de puissance. Nous pouvons ajouter qu'il n'y a pas non plus de nationalité. La musique de M. Dubois n'est certes pas de la musique allemande — loin s'en faut — mais ce n'est pas non plus de la musique française. M. Dubois a réalisé, dans le domaine de la musique, l'alliance franco-italienne rêvée par Garibaldi. Sa musique fait penser à du Rossini retouché par Gounod (M. Dubois ne dira pas, au moins, que nous le maltraitons dans nos comparaisons).

Ces réserves faites, c'est de grand cœur que nous constatons le succès obtenu par l'œuvre de M. Dubois. Si *Aben-Hamet* n'est pas une œuvre géniale et si elle ne nous annonce point un régénérateur de la musique française, cet opéra n'en est pas moins, nous le répétons, un ouvrage que l'on entendra et réentendra avec infiniment de plaisir et qui, assurément, vaut mieux que bien des opéras, restés au répertoire.

L'interprétation de l'œuvre nouvelle est, d'ailleurs, en tous points remarquable. M. Claeys, le jeune baryton que nous aurons la chance de garder l'an prochain, a été superbe dans le rôle d'Aben-Hamet, qu'il a chanté en virtuose et joué en tragédien. Mme Gally a brillamment secondé son partenaire et a partagé son triomphe après le duo du second acte. Mme Stéphane, qui chantait le rôle de Zuléma, a fait une excellente impression La voix, très belle dans le registre grave, manque d'ampleur dans le médium, mais l'artiste est intelligente paraît bonne musicienne et, en tous cas, est une tragédienne de race. Mlle Guérin a également droit à des éloges. Elle a interprété avec beaucoup de vérité le rôle d'Alfaïma, qui exige, cependant, des qualités que l'on aurait cru incompatibles avec le talent, plus grâcieux que puissant, de notre gentille dugazon.

De M. Falchiéri il n'y a ni bien ni mal à dire, son rôle se réunissant presque à une chanson à boire de fort commune allure et qu'il a chantée sans grand éclat.

Quant aux chœurs et à l'orchestre ils ont été très bons — l'orchestre surtout — et des éloges sans réserves sont dus à M. Cambon qui a dirigé l'étude d'*Aben-Hamet*, avec le soin consciencieux que cet excellent musicien met en toute chose.

N'oublions pas non plus de féliciter M. Gally, qui a eu le courage, dans une ville ingrâte comme la nôtre et avec les ressources restreintes dont dispose notre théâtre, de monter une œuvre considérable et de faire, en faveur de la ville de Liége, une heureuse tentative de décentralisation artistique.

M. Gally, à qui nous devons d'avoir entendu à Liége *Lohengrin*, a voulu faire de belles funérailles à sa direction, et il a mis une certaine coquetterie — lui qui, nous quittant bientôt, n'a plus guère à nous ménager — à nous laisser sous une bonne impression.

Il y aurait injustice à ne pas tenir compte à M. Gally de ce trait d'artiste.

CLAPETTE.

THÉATRE ROYAL DE LIÉGE.

Direction Ed. GALLY

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 15 mars 1885

Le Trouvère, grand opéra en 4 actes et 8 tabl., paroles d'Emilien Pacini, musique de Verdi.

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, de Labiche et Delacourt, musique de F. Bazin.

Lundi 16 mars 1885

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. et Mme Walter.

Aben-Hamet, opéra en 4 actes et 1 prologue, de L. Détroyat et A. de Lauzières, mus. de Th. Dubois.

Théâtre de la Scala

(Ancien Gymnase, place Saint-Lambert).

Bur. à 7 1/2 h. — Rid. à 8 0/0 h.

Dimanche 15 mars, 8e séance, LE FASCINATEUR **DONATO.** — *Immense succès.*

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 4 heures.

Casino Grétry. --- Carnaval 1885

Dimanche 15 mars

Mi-Carême.

GRAND BAL

Parés, masqués et travestis

Eclairage à giorno. Orchestre de 40 musiciens, sous la direction de M Larose. Danses les plus en vogue. Le restaurant sera ouvert.

Entrée : Cavaliers 3 fr. Dames 2 fr.

Première valse à 8 heures.

RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinâve-d'Ile, 26

Services de table. — Nouveautés. — Orfèvrerie Christofle.

Gros lot de 100,000 fr.

AU TIRAGE DU 20 MARS 1885

BRUXELLES 1874

6 tirages par an. Ces titres sont vendus : par **12** versements mensuels de fr. **10-40** ou **24** versements mensuels de fr. **5-50**.

L'acheteur, dès son premier versement, a droit à tous les tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts échéant pendant toute la durée de son contrat Il reçoit gratuitement chaque mois les listes de tous les tirages. Les quittances mensuelles sont encaissées chez lui sans aucun frais.

Achats et ventes de lots de villes, billets et monnaies étrangères au meilleur cours, escompte de coupons, ordre de bourse, etc. Prêts sur dépôt d'actions et d'obligations.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur

1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

ANTIQUITÉS

L. Kervyser, sculpteur, rue Mont-St-Martin, 54, Liége. Spécialités des réparations et transformations des meubles antiques.

Allez voir les étalages de chaussures pour hommes et pour dames à **12-50** de la **Grande Maison de Parapluies,** 48, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaisseur que vous soyez, vous conviendrez que jamais à Liége ni ailleurs, vous n'avez vu vendre des chaussures aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

Liége — Imp. E. Pierre et frère, r. de l'Etuve, 12.

AVANT LA CAVALCADE

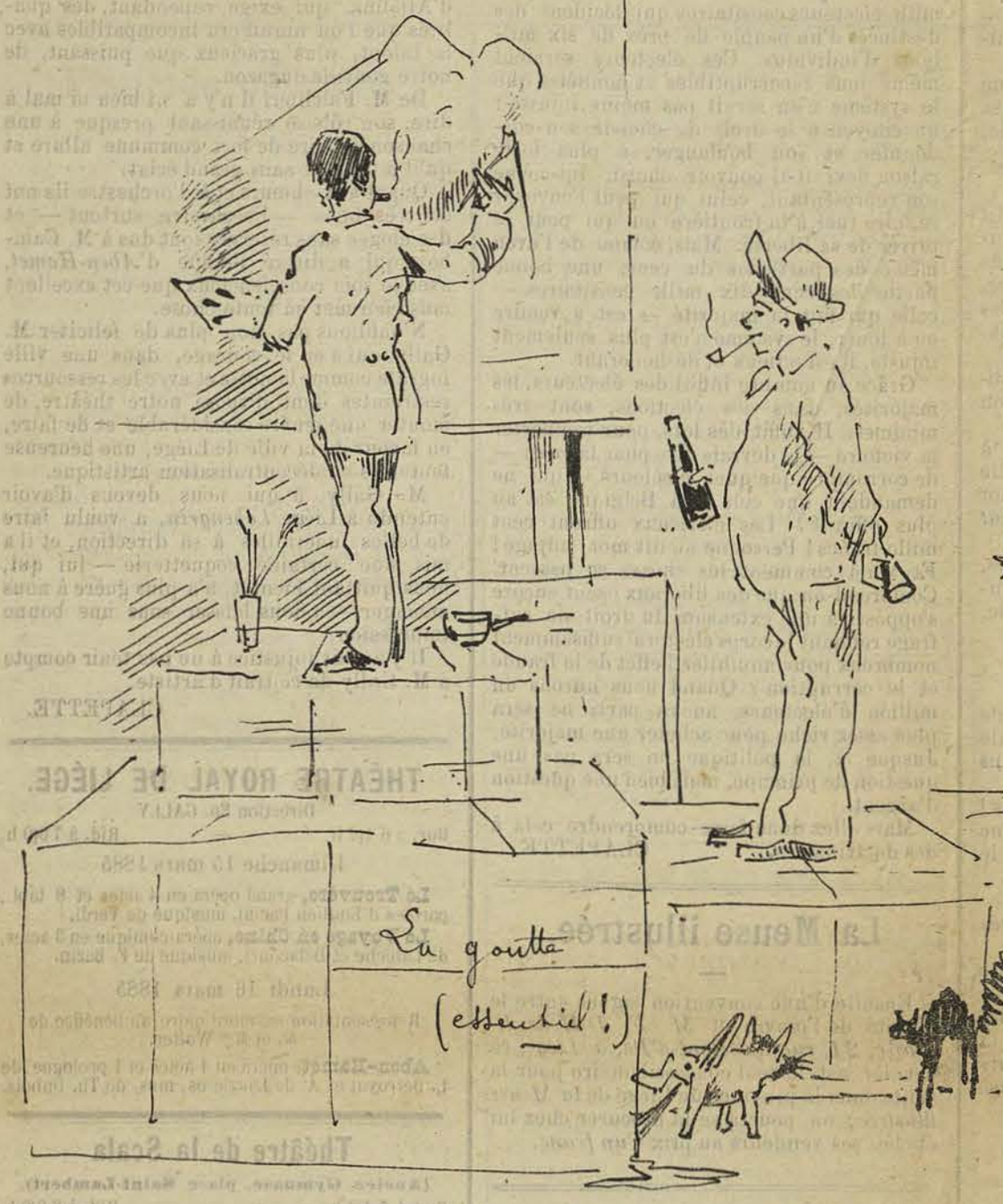

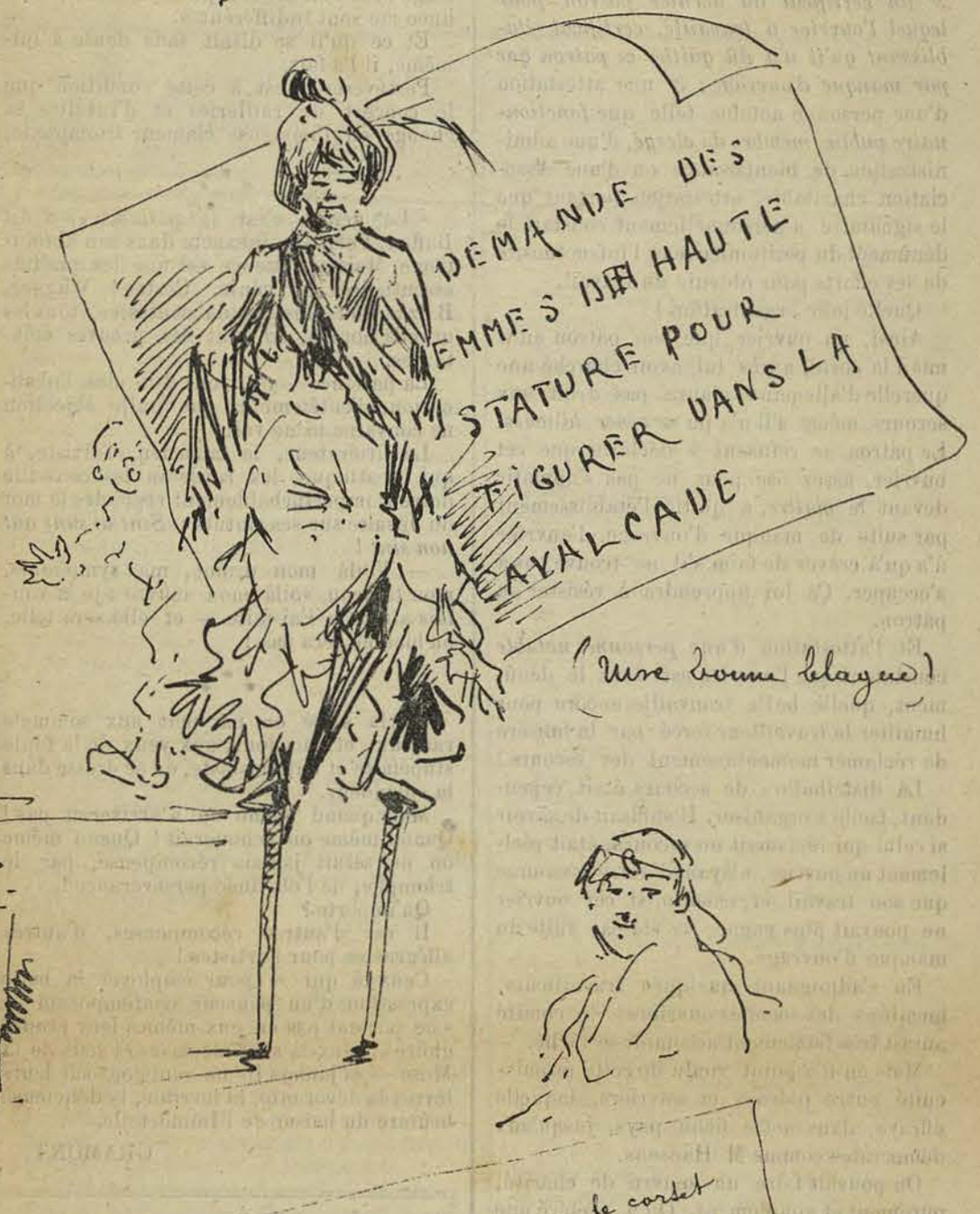

Les chars

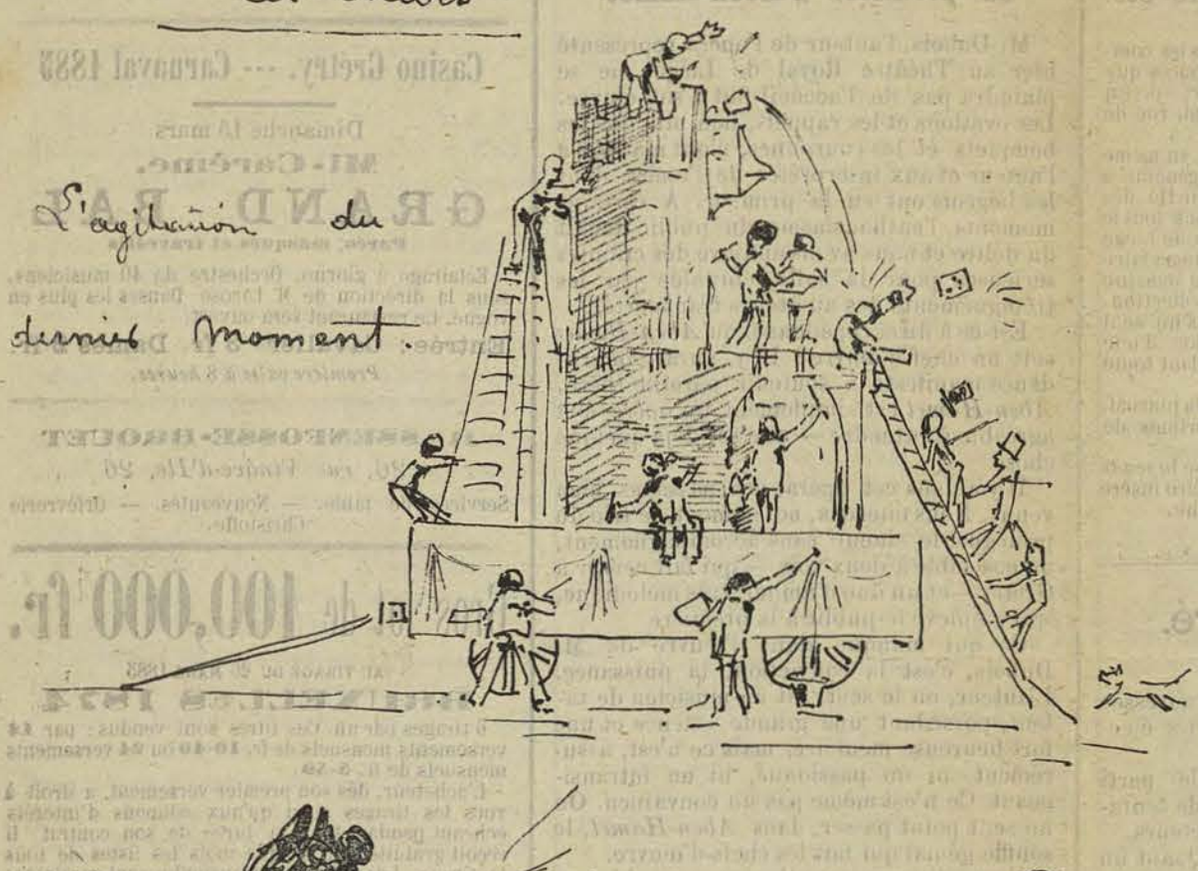

L'agitation du dernier moment.

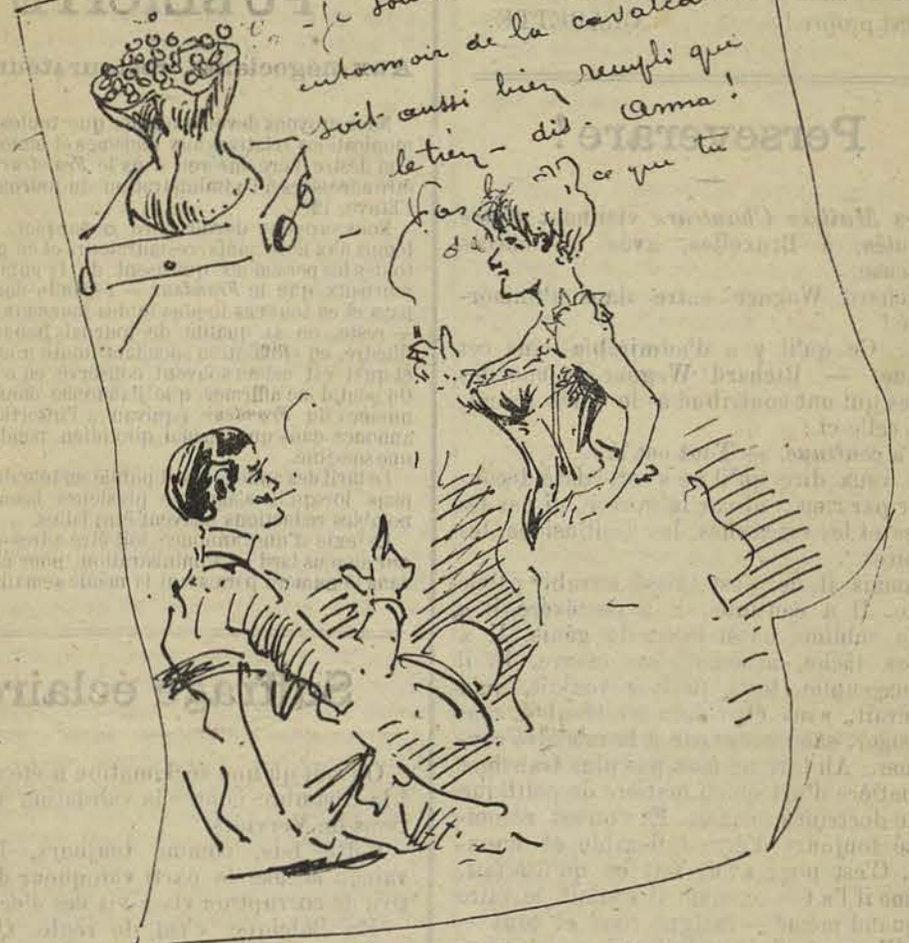

Les figurants -
Un grand seigneur à sa
noble moitié :
- Dadille ! fastème in'
attèche !...